

0 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2014

1 – PROGRAMME DES COUPES DE BOIS 2015

7 - Finances locales
7.10 - Divers

Rapporteur : François ROUGIEUX

M. François ROUGIEUX, conseiller municipal délégué, informe le conseil municipal que, conformément à l'aménagement forestier de la forêt communale, il est proposé d'inscrire à l'état d'assiette 2015 les coupes et destinations suivantes :

Série	Parcelles	Surface	Nature technique de la coupe	Estimation du volume total (m³)	Vente en bloc et sur pied	Vente de bois façonnés	Cession de bois de chauffage	Délivrance pour l'affouage	Report de martelage
U	1A	7,42	Amélioration	110	X				
U	17	9,8	Amélioration	150			X		
U	18	9,83	Amélioration	150			X		
U	3	9,73	Amélioration	150			X		
U	691	8,09	Coupe de futaie irrégulière	120	X				
U	701	4,53	Coupe de futaie irrégulière	90	X				

Après avoir pris connaissance des explications fournies par Monsieur François ROUGIEUX, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ENTERINE la proposition.

Le maire précise que cette opération intéresse de nombreux candidats. Le but est de tenter de servir tout le monde. Ce sera encore le cas cette année.

2 – PRIMES POUR TRAVAUX DE RAVALEMENT ET REMPLACEMENT DE MENUISERIES

7 - Finances locales
7.10 - Divers

Rapporteur : Rodolphe BAUER

M. Rodolphe BAUER, adjoint au maire, informe le conseil municipal qu'il y a lieu de délibérer concernant l'attribution de primes d'aide au ravalement.

La commission municipale d'aide aux ravalements de façades, réunie les 11 juin et 22 octobre 2013, 7 janvier et 6 mars 2014, a examiné les dossiers de :

- SCI QUENTINOU
- M. PUYPEGE
- Mme LESANT
- Mme AGOSTINI
- Mme MANGIN
- Mme LAFLEUR

Les 22 juillet, 22 août, 12 septembre, 23 octobre et 14 novembre 2014, les factures acquittées ont été déposées en mairie par les propriétaires et les travaux constatés par les services de la commune. Monsieur Rodolphe BAUER propose donc au conseil municipal d'accorder le versement des primes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'accorder le versement de la prime à :

Nom - Prénom	Adresse travaux	Montant travaux retenu	Montant prime versée
SCI QUENTINOU	16 rue du Tir - 54460 Liverdun	4.522,00 €	904,00 €
M. PUYPEGE	2 rue Gounod - 54460 Liverdun	352,00 €	200,00 €
Mme LESANT	243 route de Pompey - 54460 Liverdun	2.021,00 €	404,00 €
Mme AGOSTINI	53 route de Pompey - 54460 Liverdun	3.165,60 €	633,00 €
Mme MANGIN	51 route de Pompey - 54460 Liverdun	2.897,60 €	579,00 €
Mme LAFLEUR	55 Grande Rue - 54460 Liverdun	5.687,00 €	2.274,00 €

PRECISE que ces montants seront imputés sur les crédits prévus à cet effet dans le budget ville.

Le maire ajoute que 4434 € sur les 20000 prévus en 2014 n'ont pas été consommés. L'opération a donc très bien fonctionné, particulièrement dans le village, ce qui était la priorité.

3 – PRET A TAUX ZERO POUR L'ACHAT D'UN TRACTEUR

7 - Finances locales

7.3 - Emprunts

Rapporteur : Didier JACQUOT-HECK

Afin de financer l'acquisition d'un tracteur destiné au déneigement des rues difficiles d'accès ainsi qu'aux espaces verts, il est proposé au conseil municipal de souscrire un prêt à taux zéro selon les conditions suivantes :

Matériel à financer	Tracteur 5080 GF de marque John Deere
Montant du prêt	38.000 €
Durée	4 ans
Taux	Zéro
Modalité de remboursement	4 annuités de 9.500 €

C'est pourquoi, après avoir entendu les explications de monsieur Didier JACQUOT-HECK, adjoint aux finances, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ACCEPTÉ l'offre de financement de John Deere Crédit, destinée à financer l'achat d'un tracteur 5080 GF de marque John Deere.

AUTORISE le maire à signer le contrat de prêt correspondant selon les conditions définies ci-dessus.

Le maire indique qu'il s'agit d'une très bonne opportunité grâce à laquelle nous serons opérationnels dès les premières neiges.

4 – ZONAGE RELATIF AUX AIDES A L'INVESTISSEMENT LOCATIF

2 - Urbanisme

2.1 – Documents d'urbanisme

Rapporteur : Jean-Pierre HUET

L'arrêté du 1^{er} août 2014 publié au journal officiel du 6 août 2014, a fait évoluer le classement des communes selon le zonage ABC sur lequel sont adossées différentes aides liées à l'habitat (prêt à taux zéro, dispositif fiscal d'aide à l'investissement locatif intermédiaire...)

Pour la Communauté de communes du Bassin de Pompey, 8 communes sont ainsi déclassées de la zone B1 à la zone B2 (Bouxières-aux-Dames, Champigneulles, Custines, Frouard, Lay-Saint-Christophe, Liverdun, Malleloy et Pompey) et une commune passe de la zone C à la zone B2 (Marbache), les autres communes du territoire restant en zone C (Faulx, Millery, Montenoy, Saizerais).

Ce nouveau classement impacte l'ensemble des aides citées ci-dessus ainsi que leurs conditions d'éligibilité et n'ouvre droit au dispositif d'aide à l'investissement locatif intermédiaire uniquement sur dérogation.

Au regard de la dynamique territoriale existante et affichée en matière d'habitat, en témoignent les ambitions du 4^{ème} programme local de l'habitat (PLH) de la Communauté de communes du Bassin de Pompey, les projets d'éco-quartiers, le projet de territoire intégrant l'économie présente à travers la mise en œuvre de la politique de l'habitat, il est primordial que ce dispositif d'aide à l'investissement locatif intermédiaire puisse s'appliquer sur l'ensemble de ces 9 communes dorénavant classées en zone B2.

La commune de Liverdun, partie prenante de la politique territoriale en matière d'habitat du Bassin de Pompey qui prône le développement d'une mixité sociale et de l'offre de logements, a besoin de développer le secteur du logement locatif privé sur son territoire, nécessitant l'application de ce dispositif de soutien.

Considérant que ce nouveau zonage est défavorable à cette dynamique, il est nécessaire :

- que la commune de Liverdun obtienne une dérogation à l'application de ce dispositif d'aide à l'investissement locatif, au même titre que l'ensemble des communes reclassées en zone B2 de la Communauté de communes du Bassin de Pompey
- d'autoriser le président de la Communauté de communes du Bassin de Pompey à en faire officiellement la demande auprès des services de l'Etat pour le compte de la commune de Liverdun.

Vu le rapport soumis à son examen, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

PREND ACTE de la nouvelle géographie relative aux dispositifs d'aides en matière d'habitat et notamment à l'investissement locatif intermédiaire.

DEMANDE l'obtention d'une dérogation au principe d'éligibilité du dispositif d'aides à l'investissement locatif pour son territoire classé en zone B2.

AUTORISE le président de la Communauté de communes du Bassin de Pompey à présenter une demande de dérogation unique pour le compte de la commune de Liverdun au même titre que pour les 8 autres communes du Bassin de Pompey classées en zone B2.

Jean Loctin interroge le maire sur la probabilité d'obtenir la dérogation. Jean-Pierre Huet ne dispose pas d'éléments précis. Les dérogations dépendront certainement du nombre de demandes.

5 – DECISION MODIFICATIVE

7 – Finances locales
7.1 – Décisions budgétaires

Rapporteur : Didier JACQUOT-HECK

M. Didier JACQUOT-HECK, adjoint délégué aux finances, explique au conseil municipal qu'il y a lieu de modifier le budget primitif de la ville en fonctionnement concernant la destruction sécurisée d'archives et le versement d'un acompte pour le concert de Tom NOVEMBRE le 9 janvier 2015 :

	ARTICLE	CHAPITRE	SERVICE	
Dépenses	6188 – Autres frais divers	011	HVILL	+ 1.100 €
Dépenses	6233 – Foires et expositions	011	CULTU	+ 3.000 €
Dépenses	022 – Dépenses imprévues de fonctionnement	022		- 4.100 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à 22 voix pour et 7 abstentions (MMES BURCKER, SEILER, RICHIER et MM. KOCH, LOCTIN, GUERRA, BECK),

VALIDE les modifications de crédits selon les propositions ci-dessus.

6 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR LES STAGES SPORTS LOISIRS

7 – Finances locales
7.10 – Divers

Rapporteur : Valérie CARNEIRO-JOLY

Mme Valérie CARNEIRO-JOLY, adjointe, rappelle à l'assemblée que dans le cadre des Stages Sports Loisirs organisés pendant les vacances d'hiver 2014 et de la Toussaint 2014, trois associations ont assuré l'encadrement d'activités.

Aussi, sur sa proposition, le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle aux associations ayant participé aux Stages Sports Loisirs des vacances selon le tableau suivant :

VACANCES D'HIVER 2014	
NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT EN EUROS
Tennis Club	97,60 €
Basket Club	48,80 €
Handball Club	48,80 €
TOTAL	195,20 €
VACANCES DE LA TOUSSAINT 2014	
NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT EN EUROS
Tennis Club	195,20 €
Basket Club	73,20 €
Handball Club	48,80 €
TOTAL	317,20 €

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au compte 6574 du budget primitif 2014 de la commune.

7 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – PERIODE 1 DES TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES (T.A.P.) 2014

7 – Finances locales
7.10 – Divers

Rapporteur : Magali DILLMANN

Mme Magali DILLMANN, adjointe déléguée, rappelle à l'assemblée que dans le cadre des T.A.P. organisés pendant la 1^{ère} période de l'année 2014 (du 2 septembre au 17 octobre 2014), deux associations ont assuré l'encadrement d'activités.

Aussi, sur sa proposition, le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle aux associations ayant participé aux T.A.P. pour la 1^{ère} période 2014 selon le tableau suivant :

NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT EN EUROS
ICI internet	128,10 €
Tennis Club	646,80 €
TOTAL	774,90 €

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au compte 6574 du budget primitif 2014 de la Ville.

8 – DESIGNATION DES ELUS MEMBRES DE L'OFFICE MUNICIPAL D'ANIMATION

8 - Domaines de compétences par thèmes

8.9 - Culture

Rapporteur : Didier JACQUOT-HECK

Monsieur JACQUOT-HECK, adjoint à la culture, rappelle que dans le cadre de la création de l'Office Municipal d'Animation de Liverdun (O.M.A.), prévue lors de la 1^{ère} assemblée générale du 3 décembre 2014, il convient que le conseil municipal désigne les membres du collège *élus*, à savoir 4 membres dont 3 de l'équipe majoritaire et 1 de l'équipe minoritaire.

Il rappelle que l'O.M.A. aura pour objet général, avec le soutien des autorités municipales :

- de planifier chaque année pour l'année suivante, tant sur le plan des fêtes que de l'action culturelle, le calendrier des manifestations de la commune afin de pouvoir communiquer un document aussi complet et précis que possible à la mairie, pour diffusion,
- d'organiser ces fêtes et manifestations dans la localité,
- de coordonner, aider et provoquer tous les efforts et toutes les initiatives tendant à animer la commune de Liverdun.

C'est pourquoi le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉSIGNE comme membres du collège élus de l'O.M.A. :

- M. Didier JACQUOT-HECK,
- Mme Valérie CARNEIRO-JOLY,
- M. Sébastien DOSE,
- M. Patrick KOCH.

Le maire explique que cette création permettra, entre autres, de pérenniser les fêtes organisées jusqu'alors par l'Office de Tourisme qui devient intercommunal au 1^{er} janvier. Didier Jacquot-Heck ajoute que les habitants seront informés de sa création par le biais d'une lettre du Maire qui sera diffusée dès le lendemain dans tous les foyers. Il précise que les statuts prévoient la participation de représentants du tissu associatif et de la vie économique. Ces différents acteurs en ont été avertis par courrier nominatif.

9 – ARRET DU PROJET DU PLAN LOCAL D'URBANISME.

2 - Urbanisme

2.1 – Documents d'urbanisme

Rapporteurs : Jean-Pierre HUET, Sébastien DOSE et François ROUGIEUX

Monsieur HUET, maire, informe le conseil municipal que dans le cadre de la procédure de révision générale du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) et conformément aux articles L. 123-9, L. 300-2 et R. 123-18 du Code de l'urbanisme, il appartient au conseil municipal d'arrêter le projet. Il rappelle :

- les raisons qui ont conduit la commune à engager la procédure de révision générale du P.L.U.,
- que le débat relatif aux orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.) s'est tenu au sein du conseil municipal dans sa séance du 30 janvier 2013,
- les modalités selon lesquelles la concertation avec la population a été mise en œuvre, à savoir :
 - Informations dans le journal communal « Actions »,
 - Réunions publiques,
 - Exposition en mairie avant l'arrêt du P.L.U.,
 - Mise à disposition d'un cahier de concertation à l'accueil de la mairie aux heures et jours habituels d'ouverture,

Monsieur DOSE, adjoint au maire, expose le bilan qu'il convient de tirer de cette concertation :

- Journal communal « Actions » :

- Le n° 33 de septembre 2010 comportait un article annonçant le projet de lancement et les raisons qui ont été à l'origine de la procédure de révision générale du P.L.U., ainsi que les futures modalités de la concertation.
 - Le n° 35 de novembre 2011 rappelait la mise à disposition d'un cahier de concertation.
 - Le n° 39 de juillet 2013 faisait mention du débat sur le P.A.D.D. et précisait que le document était consultable en mairie.
 - Le n° 41 de juin 2014 rappelait que l'ensemble des documents et le cahier de concertation étaient mis à la disposition du public, en mairie.
 - Le n° 42 d'octobre 2014 consacrait un long article à l'avancement de la procédure, aux thématiques du P.A.D.D. et annonçait les réunions publiques et l'exposition.
- Trois réunions publiques se sont déroulées dans les différents quartiers de la commune et ont réuni environ 80 personnes. Les habitants ont été avisés via le journal communal « Actions » et par le biais de deux articles parus dans l'Est Républicain. Les réunions se sont déroulées en soirée le 3 novembre 2014 dans le quartier du Rond-Chêne, le 4 novembre 2014 en mairie et le 5 novembre 2014 à l'Espace Loisirs, sur le Plateau. Le projet a été présenté sous forme de diaporama et les habitants ont eu tout le loisir de débattre et de questionner les élus. Le P.L.U. a globalement reçu un accueil favorable des Liverdunois.
 - Une exposition relative aux thématiques du P.A.D.D., aux O.A.P., au zonage et aux points forts du règlement a été installée en mairie fin octobre 2014 et s'y est tenue jusqu'au 26 novembre 2014. Elle a par ailleurs été déplacée sur les différents sites où ont eu lieu les réunions publiques, pendant la durée de celles-ci.
 - Un cahier de concertation a été mis à la disposition du public depuis le début de la procédure, avec les différents documents composant le P.L.U., au fur et à mesure de leur élaboration. Les remarques consignées dans le cahier ont été examinées avec attention et prises en compte dans la mesure du possible.

Par ailleurs, une lettre d'information du maire aux habitants sera rédigée et distribuée un peu avant l'enquête publique afin d'informer la population du contenu et des dates de l'enquête publique ainsi que des permanences du commissaire enquêteur.

C'est pourquoi,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L. 123-1, L. 300-2 et R. 123-18,

Vu la délibération du conseil municipal n°2011/06/15 du 29/06/2011 ayant prescrit la révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la commune,

Vu le bilan de la concertation présenté ci-dessus,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à 22 voix pour et 7 abstentions (MMES BURCKER, SEILER, RICHIER et MM. KOCH, LOCTIN, GUERRA, BECK),

DÉCIDE :

1. De considérer comme favorable le bilan de la concertation présenté,
2. D'arrêter le projet de P.L.U. tel qu'il est annexé à la présente délibération,
3. De soumettre pour avis le projet de P.L.U. :
 - a. Aux personnes publiques associées,
 - b. Au préfet au titre de l'autorité environnementale,
 - c. Aux communes limitrophes et établissements de coopération intercommunale qui ont demandé à être consultés sur ce projet.

PRÉCISE que la présente délibération et le projet de P.L.U. annexé à cette dernière seront transmis :

- Au préfet de Meurthe-et-Moselle,
- Aux présidents du conseil régional et du conseil général,
- Aux présidents de la chambre de commerce et d'industrie, de la chambre de métiers et de la chambre d'agriculture,
- Au président du syndicat mixte du SCoTSud54.

PRÉCISE que, conformément à l'article L. 300-2 du Code de l'urbanisme, le dossier définitif du projet de révision, tel qu'arrêté par le conseil municipal, sera tenu à la disposition du public.

PRÉCISE que, conformément à l'article R. 123-18 du Code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois.

PADD :

Sébastien Dosé indique que sur le plan économique, la municipalité souhaite maintenir le tertiaire mais surtout réussir le passage à une économie touristique avec l'appui de la communauté de communes. La piste cyclable reliant la gare à Villey St Etienne et la halte fluviale dans le secteur de Lerebourg en seront les premiers éléments. Il ajoute que le principal atout de Liverdun reste ce site préservé qu'il faut continuer de valoriser, notamment par de fortes aides pour la rénovation du village ancien. A travers le Plan d'Aménagement et de Développement Durable, la ville inscrit comme axe fort la création d'une centralité urbaine à la place de Pont-A-Mousson SA avec de l'habitat, des commerces et le centre administratif.

Orientation Aménagement et de Programmation :

Le maire expose le futur schéma du cœur de ville qui se retranscrit par l'aménagement d'une place urbaine autour de laquelle se développeront des équipements à caractère touristique, des services et des logements. Cette transformation s'accompagne d'une stratégie de développement pour la gare de Liverdun (station la plus fréquentée du bassin de nos jours) en terme de stationnement, de liaisons douces, de connexion avec les autres modes de transport en commun. Dans cette vision moderne du cœur de ville, la réussite de la requalification de la rue de la Gare est un enjeu important.

Sur les autres quartiers, le maire indique que d'autres sites seront reconvertis. Il précise qu'il n'y aura plus de constructions en masse dans les quartiers mais des opérations modérées comprenant 7 à 10 logements maximum.

Règlement

François Rougieux souligne que le nouveau PLU engage fortement la commune en matière de développement durable. Il rappelle qu'en matière de performance énergétique, on impose une énergie positive aux bâtiments publics. En parallèle du PLU, une annexe avec des recommandations pratiques est élaborée pour les nouvelles constructions afin de réduire la consommation énergétique. Dans le même esprit, une réglementation sur les végétaux permettra d'optimiser l'infiltration des eaux pluviales selon la nature des sols.

Patrick Koch s'étonne que certaines zones soient spécifiquement réservées au tourisme. Selon lui, la collectivité va investir dans des infrastructures dans lesquelles les touristes ne resteront pas. E revanche, il aurait aimé que certaines zones soient réservées à l'hôtellerie car une offre complémentaire de celle du camping est nécessaire. Par ailleurs, il estime que les normes imposées dans le règlement génèrent des surcoûts à la rénovation ou à la construction. Il craint que ces contraintes freinent les investissements, y compris les bailleurs sociaux qui risquent d'aller construire où les règles leur seront plus favorables. Pour la première interrogation, le maire précise que sa position et celle du Bassin de Pompey consiste à rester suffisamment vague sur le devenir des sites à reconverter pour y conserver toute latitude. Il rappelle d'autre part que l'usine Saint-Gobain appartient toujours à Pont-A-Mousson SA et d'autre part que le rôle d'un PLU est certes de cadrer mais surtout de permettre des évolutions. Concernant les normes énergétiques, tous les bailleurs savent que leurs prochaines constructions seront nécessairement BBC. Pour le privé, le gain majeur consiste à prendre en compte l'ensoleillement. François Rougieux ajoute que ces prises de position représentent un avantage déterminant sur le plan social et économique que les partenaires publics ont reconnu comme une avancée notoire. Aller au-delà de la réglementation technique 2012 est dans l'intérêt du pétitionnaire.

Patrick Koch répond que l'on pourra juger dans 10 ans si cette décision est bonne pour Liverdun. François Rougieux indique que les personnes qui vivent dans ces nouveaux logements sont très attachées à la qualité de vie qui en découle en termes de confort grâce à une meilleure isolation phonique et thermique.

Jean Loctin précise qu'il connaît Liverdun depuis longtemps et qu'il aurait trouvé judicieux de faire le bilan de ce qui a déjà été fait. Il estime qu'il existe de nombreuses faiblesses sur le bâti au regard de la réalisation du Pré Saint-Nicolas et beaucoup de disparités dans les constructions existantes. De plus, les liaisons qui lui paraissent essentielles sont insuffisantes dans le projet présenté. En matière de tourisme, il estime que l'on a déjà trop parlé de ce sujet. Il évoque le livre blanc de Jacques Chèreque qui pensait déjà à l'époque tirer Liverdun vers le haut grâce au tourisme. Actuellement, le seul atout de la commune c'est le camping. Il a du mal à entrevoir comment l'hôtellerie peut se développer à Liverdun. De son point de vue, le tourisme local est le seul levier d'action car il ne voit pas comment retenir les gens plus d'une journée à Liverdun. Par ailleurs, sur les solutions proposées en faveur des économies d'énergie, il déclare que « l'on a pas inventé l'eau chaude » car les vieilles maisons ont été construites face au soleil.

Pour lui, l'objectif pour Liverdun ces prochaines années est de rester sur une zone résidentielle et d'y vivre dans les meilleures conditions.

Sébastien Dosé mentionne que la vigilance sur une trop grande disparité est prise en compte. De plus les orientations évoquent un maximum de 50% de création de logements sociaux. Sur la question des liaisons, l'objectif est d'augmenter le transport collectif et de relier les différents quartiers. Quant au développement touristique, il est en filigrane dans l'ensemble du document : Dans la cité médiévale, l'équipe travaille sur des projets de gîtes en lien avec Nancy qui a besoin d'augmenter son nombre de nuitées.

Jean Loctin mentionne que le diaporama présenté fait état d'exemples de futures constructions qui sont pourtant très disparates. Par ailleurs, il estime que le projet pour le cœur de ville manque d'ambitions. Le maire lui répond que l'ambition principale, c'est le logement pour maintenir le niveau de population et l'enveloppe commerciale.

Jean Loctin juge que certaines zones sont représentées sur les plans en ombré pour masquer ce qu'il y a en dessous. Le maire l'informe que la dépollution de Saint Gobain est très suivie notamment par la Dréal.

Sans présumer de l'avenir de la briquetterie, Patrick Koch aurait souhaité que le statut de cette zone soit infirmé ou conforté. Le maire lui confirme qu'il s'agit bien d'une zone économique et commerciale inscrite comme telle dans le PIAF.

Patrick Koch estime que le tourisme ne faisait jusqu'alors pas partie de la politique liverdunoise. Sébastien Dosé répète que Lerebourg est inscrit dans les OAP et le PADD en tant que vecteur touristique. Patrick Koch estime que l'on peut imposer les choses. Le maire signale que la volonté politique ne fait pas tout mais c'est l'économique qui décide. Ceux qui font les zones, ce sont les investisseurs qui vont prendre en compte les axes routiers. Patrick Koch n'est pas d'accord. Il prend l'exemple d'Amnéville qui doit son succès à la sphère politique.

Sébastien Dosé invite son collègue à se reporter au document page 164 dans lequel il est écrit que l'objectif pour Lerebourg est de développer un équipement touristique pour un rayonnement supra communal.

Informations et questions diverses

1/ Sébastien Dosé présente **la création des assemblées de quartiers** qui poursuit la démarche de démocratie de proximité entamée avec le conseil municipal d'enfants et le conseil des sages. Au regard des pratiques d'autres villes, l'expérience sera réalisée pendant trois ans. Elle conduira éventuellement à des aménagements. Pour Liverdun, trois assemblées seront animées (Rond-Chêne, Plateau et Village / route de Pompey) par un bureau qui leur sera propre. Le bureau sera composé d'élus référents et de 5 à 6 habitants selon la taille du secteur. Les bureaux seront élus lors des assemblées constitutives début décembre (les 2, 5 et 9). Ils auront pour rôle de préparer des réunions thématiques, de les animer et d'en restituer les débats. Tous les habitants seront invités à chaque assemblée. Le nouveau site internet sera l'outil principal pour relayer et rendre compte de ces actions.

Les élus référents de ses assemblées seront : Adeline Jeanvoine, Marie-Agnès Hanegreefs, José Mendes Antunes, Laureline Lallement, Jean-Pierre De Biasi, Yasmina Baraillé, Roland Vergès, Pascale Binet et Valérie Dubaux.

2/ Didier Jacquot-Heck informe les élus que **le nouveau site internet** est en ligne depuis ce jour. Il les invite à le consulter et à s'inscrire à la newsletter.

Fin de séance 22h25.

Fait à Liverdun le 11 décembre 2014

Jean-Pierre Huet

Maire de Liverdun